

MODALITES D'INSCRIPTION EN COLLEGES et LYCEES PUBLICS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014 POUR LES FAMILLES EMMENAGEANT DANS LES HAUTS-DE-SEINE (ou déménageant au sein des Hauts-de-Seine)

Rappel : Les emménageants sollicitant une inscription en primaire doivent contacter la mairie de la commune d'accueil

● Elèves inscrits en 2013/2014 dans un établissement public ou privé sous contrat et sollicitant une inscription dans un collège ou un lycée en voie générale et technologique :

Vous devez vous rendre dans votre établissement de secteur aux dates suivantes, pendant les périodes d'ouverture des établissements :

- Entrée en 6^{ème} (hors modalités Affelnet), 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} : jusqu'au 15 septembre 2014
- Entrée au lycée GT: jusqu'au 15 septembre 2014 (hors modalités Affelnet)

Pour trouver le collège de secteur : <http://sectorisation92.ac-versailles.fr/public/>

Pour trouver le lycée de secteur : www.ac-versailles.fr/lycees-de-secteur/

Après le 15 septembre, vous êtes invités à consulter le site de la DSDEN, rubrique « vie de l'élève », « inscription en collège ou en lycée »

Pour l'ensemble des démarches courantes, les familles n'auront pas à se déplacer à la DSDEN, leur interlocuteur est l'établissement de secteur.

● Elèves inscrits en 2013/2014 dans un établissement public ou privé sous contrat et sollicitant une inscription dans la voie professionnelle (CAP ou BAC professionnel) :

Vous devez vous rapprocher du Centre d'Information et d'Orientation le plus proche de votre domicile. Les CIO sont ouverts jusqu'au 18 juillet inclus et à partir du 25 août. La liste des CIO est consultable sur le site de la DSDEN92, rubrique « vie de l'élève », « orientation », puis « CIO ».

La liste des formations professionnelles dispensées dans les établissements publics ou privés sous contrat est consultable sur le site de l'ONISEP : www.onisep.fr - rubrique « téléchargement guides régionaux », choisir « après la troisième - Versailles 2014 ».

● Elèves nouvellement arrivés en France, non scolarisés en France en 2013-2014

Quelle que soit votre situation scolaire antérieure et la formation suivie dans le pays d'origine, et quel que soit le moment de l'année, vous vous adresserez au CIO de proximité (liste des CIO consultable sur le site de la DSDEN92- à la rubrique « vie de l'élève », « orientation », puis « CIO »)

● Elèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat en 2013 - 2014 et sollicitant une inscription dans le public.

Vous pouvez consulter le site internet de la DSDEN 92, rubrique «vie de l'élève », puis « enseignement privé hors contrat ».

Rappel : Pour toute question relative au suivi de la scolarité, **l'établissement** de scolarisation en 2013-2014 reste **l'interlocuteur unique** pour les collégiens et lycéens scolarisés en 2013-2014 dans un établissement public ou privé sous-contrat qui ne sont pas en situation d'emménagement..

Un service d'accueil est organisé par la DSDEN au niveau 1 du centre administratif départemental :

➤➤➤➤ du mercredi 25 juin au mercredi 2 juillet 2014 : de 9h00 à 11h30

➤➤➤➤ du mardi 26 août au mercredi 10 septembre 2014 : de 9h00 à 11h30

Centre Administratif Départemental 167/177 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 92000 Nanterre